République Française
Ville de
Rixheim

28, rue Zuber - B.P.7
68171 RIXHEIM CEDEX
Tél. : 03 89 64 59 59
Fax : 03 89 44 47 07
www.rixheim.fr

SERVICE TRAVAUX
st.travaux@rixheim.fr

302 / VOI / 2025

68171 RIXHEIM CEDEX, le 06 octobre 2025

ARRÊTÉ

Réglementant le stationnement et la circulation Rue de Habsheim

Le Maire de la Ville de RIXHEIM,

Vu l'ordonnance du 1er septembre 1945 portant étatisation de la Police dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2542-2, L 2213-1, L 2213-6 et L 2215-4 ainsi que le Code des Communes,

Vu le décret n° 58-1217 du 15 décembre 1958 relatif à la police de la circulation routière (Code de la route), modifié et complété,

Vu les arrêtés interministériels des 22 octobre 1963, 24 novembre 1967 et 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière, modifiés et complétés

Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5

Vu la demande de la Régie de l'eau pour l'entreprise SOGEA EST, en date du 01 octobre 2025 pour des travaux de renouvellement de 10 branchements AEP,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation rue de Habsheim, afin de permettre le bon déroulement des travaux,

A r r ê t e :

Article 1er : Le stationnement de tout véhicule sera interdit, au niveau des travaux. Cette interdiction fera l'objet d'une signalisation par panneaux BK6A1. La signalisation devra être mise en place minimum 48 heures à l'avance.

Article 2 : Tout véhicule en infraction sera mis en fourrière aux frais de son propriétaire.

Article 3 : La circulation entre la rue des Romains et la rue de Hombourg, se fera sur une voie restreinte, pour les 2 sens de circulation, et sera réglée par feux tricolores.
La restriction de chaussée sera complétée par un dispositif conique K5a.

Article 4 : Le passage sous le pont SNCF de la Grand rue Pierre Braun sera fermé. Une déviation sera mise en place pour les véhicules venant de la rue des Romains par la rue de Petit Landau, et pour les véhicules venant du centre ville par la Grand rue Pierre Braun, une déviation sera mise en place par la rue Henri Nico et par la rue de la Barrière.

Article 5 : Les travaux se déroulant sur un trottoir mixte, si la circulation des piétons est impossible, ils seront renvoyés sur le trottoir d'en face avec une signalisation adéquate de type **KC1** « piétons prenez le trottoir d'en face » et par les passages protégés.
Les cyclistes seront envoyés ponctuellement sur la chaussée, sous couvert d'une signalisation appropriée et complétée par un dispositif conique K5a si nécessaire.

Article 6 : Pour une installation de feux tricolores, le chantier sera signalé par des panneaux temporaires K8. Une pré signalisation par panneaux AK5 + KC1 « circulation alternée », AK3 + B3a1 et AK17 + B14a1 limitant la vitesse à 30 Km/h sera mise en place ainsi qu'une post signalisation par panneaux B31.

Article 7 : Toute la signalisation devra être parfaitement maintenue en état pendant toute la durée du chantier.

Article 8 : La signalisation sera mise en place et maintenue en état par l'entreprise SIGNATURE, 84 rue de Mulhouse, 68170 RIXHEIM, conformément aux dispositions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) du 15 juillet 1974.

Article 9 : Ces mesures s'appliqueront du 20 octobre au 21 novembre 2025

Article 10 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la ville, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg ou via l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 11 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de RIXHEIM,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur le Commandant des Sapeurs-pompiers de Mulhouse,
- Monsieur le Commandant des Sapeurs-pompiers de Rixheim,
- Monsieur le Directeur du SAMU 68,
- Centre technique municipal, 28 rue de Pologne, 68170 RIXHEIM,,
- SOLEA,
- L'entreprise SOGEA EST, 14 rue des Artisans, 68120 RICHWILLER,
- Collectivité européenne d'Alsace, Centre routier de Rixheim, 20 impasse de l'Aérodrome 68170 RIXHEIM,
- La Régie de l'eau m2A, 61 rue de Thann, 68200 MULHOUSE,
- M2A, Prestations exterieures de collecte, 2 rue Pierre et Marie Curie, 68948 MULHOUSE,

Fait à RIXHEIM, le 06 octobre 2025
Le Maire :

MAIRIE DE RIXHEIM
68170

Rachel BAECHTEL

Publié sur le site internet de la commune de RIXHEIM le 06 OCT. 2025